

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1006

présenté par

M. Echaniz, M. Naillet, Mme Thomin, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Garot, M. Bertrand Petit
et M. Potier

ARTICLE 3

À l'alinéa 9, après le mot :

« scolaire » ;

insérer les mots :

« , en encourageant notamment l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des formations, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à soutenir l'égalité entre les femmes et les hommes formés dans les missions d'insertion scolaire des établissements d'enseignement agricole. En effet, le manque de mixité dans certaines formations peut engendrer des conditions d'apprentissages plus difficiles pour les filles (stéréotypes, remarques...).

Cet amendement est inspiré des échanges avec les syndicats enseignants.